



Je cherche un logement





> Être hébergé en établissement médico-social

L'orientation vers un établissement médico-social relève de la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH de la Haute-Garonne). Il existe différents établissements médico-sociaux pour les adultes.

• Les foyers d'hébergement

Ce sont des lieux collectifs d'hébergement et de vie pour les personnes en situation de handicap ayant une activité professionnelle en ESAT. Ces foyers ne sont pas médicalisés mais les personnes qui y vivent bénéficient le soir et le week-end d'un accompagnement par une équipe de travailleurs sociaux. À Toulouse, il en existe un.

Le Petit Bois

05 61 42 58 48

Résidence l'Occitan

114 boulevard Déodat-de-Séverac

31300 Toulouse

foyer.petit-bois@asei.asso.fr

• Les foyers de vie

Les foyers de vie accueillent les personnes en situation de handicap autonomes pour une grande partie des actes de la vie quotidienne mais qui ont besoin de soins médico-sociaux spécifiques et adaptés.



Périole

05 34 30 49 60

Foyer d'accueil de jour
2 bis impasse Édouard-Estaunié
31200 Toulouse

• **Les Foyers d'accueil médicalisés (FAM)
et Maisons d'accueil spécialisées (MAS)**

Les FAM et les MAS s'adressent aux personnes en situation de handicap, âgées de plus de 20 ans, qui ont besoin d'un accompagnement pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne. Vous serez orienté vers l'une de ces structures en fonction de votre degré d'autonomie et de votre besoin de soins. Il existe une maison d'accueil spécialisée à Toulouse et des FAM en périphérie.

MAS Georges Delpech

05 34 25 55 60

2 bis impasse Édouard-Estaunié
31200 Toulouse

Plus d'infos

Retrouvez la liste complète des établissements médico-sociaux en périphérie de Toulouse sur :

mdph31.fr

Vie quotidienne > Se loger > Être hébergé en établissement médico-social



L'habitat inclusif

Un habitat inclusif, c'est une autre façon de se loger pour les personnes en situation de handicap. Il répond à un besoin d'avoir un chez-soi sans être isolé. Colocations, maisons partagées ou encore logements individuels adaptés inclus au sein de résidences classiques, il peut prendre des formes très diverses. Ce qui le caractérise, ce sont des espaces de vie collectifs partagés qui permettent les rencontres entre l'ensemble des habitants et la mise en œuvre d'un projet de vie social et solidaire.

À Toulouse, plusieurs projets d'habitat inclusif portés par des associations sont en cours de réalisation : l'un sur le site de Guillaumet porté par l'Esperluette, un autre sur le site de Montaudran porté par le GIHP. D'autres sont en réflexion.



> Vivre en toute autonomie

• Demande d'un logement social accessible



L'accès au logement social est soumis à conditions financières. Vous trouverez tous les détails des conditions d'accès à un logement social sur le portail unique :

demandelogement31.fr

Demande sur internet

Lorsque vous déposez votre demande sur ce site, cette dernière est automatiquement transmise à tous les bailleurs sociaux métropolitains. Il n'est donc pas nécessaire d'en déposer plusieurs. N'oubliez pas de mentionner précisément le ou les types de handicap des personnes composant votre foyer. Un dossier bien complet permet une prise en charge plus satisfaisante.

Demande sur format papier

Vous pouvez également remplir [le formulaire Cerfa N°14069*03](#) en format papier puis le renvoyer à n'importe quel bailleur social du territoire.

Lorsque vous remplissez ce document, n'oubliez pas de bien compléter la partie « Complément à la demande de logement social, logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie ».

Il est également important de mettre à jour votre dossier à chaque changement de situation (évolution de la situation familiale, des ressources...).



Je cherche un logement

Enfin, n'oubliez pas de renouveler tous les ans votre demande de logement social, avant la fin de son terme. Dans le cas contraire, vous serez considéré comme nouveau demandeur et vous perdrez votre ancienneté.

Bon à savoir

Le recensement des logements accessibles

La mairie de Toulouse a mis en place depuis 2018 une expérimentation pour recenser l'offre de logements accessibles en partenariat avec trois autres communes de Toulouse Métropole, six bailleurs sociaux et les associations de personnes en situation de handicap. L'objectif est à la fois de permettre aux bailleurs d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine en matière d'accessibilité mais aussi de donner des indicateurs sur les travaux à fournir pour garantir une véritable accessibilité du parc de logements afin de faciliter l'attribution de biens adaptés aux besoins de chacun.

• Des aides pour s'installer

Le dispositif Instal'toit

Instal'Toit est un dispositif d'aide de la Mairie de Toulouse qui permet aux jeunes de 18 à 29 ans de bénéficier d'une assistance financière au règlement d'une charge locative (loyer, assurance habitation, frais d'agence...)



Pour qui ?

- Les jeunes de 18 à 29 ans.
- Les étudiants sans condition de ressources inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur sur Toulouse Métropole,
- Les apprentis, alternants ou jeunes travailleurs sortant des Habitat jeunes avec un plafond de ressources mensuelles fixé à 850 € net.

Tous doivent être locataires d'un logement sur Toulouse depuis moins de 3 mois.

Quelles modalités ?

Prêt de 100 à 500 €, sans intérêt.

Remboursement mensuel de 20 € minimum sur une durée maximale de 24 mois.

Mairie de Toulouse

05 61 22 31 91

Direction des Solidarités
et de la Cohésion Sociale
Domaine Logement –
Service Aides au logement
1 rue Delpech – 3^e étage

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf lundi matin

aidesaulogement@mairie-toulouse.fr



Je cherche un logement

Le Pass accession toulousain (le PAT)

Le Pass accession toulousain est un prêt immobilier à taux zéro remboursable en 10, 12 ou 15 ans.

Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier du PAT même si elles ont déjà été propriétaires.

À quelles conditions ?

Résider à Toulouse,
Respecter un taux d'endettement inférieur ou égal à 33 % avec l'aide de la Mairie et l'assurance,
Avoir des ressources ne dépassant pas les plafonds du revenu fiscal de référence,
Avoir obtenu un prêt bancaire.

Combien ?

6 000 € pour les logements anciens,
10 000 € pour les logements neufs situés dans les quartiers politique de la ville.

Mairie de Toulouse

05 61 22 31 91

Direction des Solidarités
et de la Cohésion Sociale
Domaine Logement –
Service Aides au logement
1 rue Delpech – 3^e étage



Ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf lundi matin
accession.premierlogement@mairie-toulouse.fr

toulouse.fr

Services > Urbanisme – habitat > Aides au logement > Futurs propriétaires pass accession toulousain

Bon à savoir

Un chez soi d'abord

Le dispositif Un chez soi d'abord est un programme qui permet la prise en charge de personnes en situation de handicap psychique et sans domicile fixe pour un accès au logement ordinaire et durable moyennant un accompagnement social, sanitaire et médical spécialisé.

Ce dispositif est élargi aux jeunes de moins de 25 ans en situation de souffrance psychique et en rupture de parcours logement. 50 personnes doivent bénéficier de cette version de «Un chez soi d'abord jeunes».

soliha31.fr

> Un lieu de vie adapté

Il existe différents dispositifs pour vous aider à adapter votre lieu de vie.

• Dispositif Vivre mieux chez soi

Le dispositif Vivre Mieux chez soi propose une aide financière pour des travaux d'aménagements spécifiques ou d'adaptations ergonomiques.



Je cherche un logement

Quelles conditions ?

- être un Toulousain de 60 ans ou plus ou en situation de handicap, avec justification d'une reconnaissance MDPH, sans considération d'âge,
- être locataire, propriétaire, usufruitier, hébergé chez un parent ou occupant à titre gratuit un logement du parc privé au titre de la résidence principale,
- répondre aux conditions de ressources mensuelles : 1 500 € maximum pour une personne seule, 2 500 € pour 2 personnes (majoration de 500 € par personne supplémentaire dans le foyer).

Quels aménagements ?

- Accessibilité extérieure : cheminements, rampes ou plans inclinés, motorisation de portail...
- Adaptation intérieure : salle de bains, sanitaires, volets roulants, monte-escaliers, mains courantes, barres d'appuis, revêtements de sol...

Comment ça marche ?

- Étape 1 : Contacter Allô Seniors qui vous mettra en lien avec l'assistante sociale du Point Info Seniors. C'est elle qui évalue votre demande.
- Étape 2 : Votre demande est transmise à SOLIHA 31, prestataire mandaté par la Mairie qui vous conseille dans la définition de votre projet et le montage du dossier jusqu'à la réalisation des travaux.
- Étape 3 : La décision d'attribution de l'aide financière est prise par la commission municipale des aides à l'amélioration de l'habitat. Le montant de l'aide est déterminé en fonction de vos ressources, dans la limite du plafond défini.



➤ Étape 4: Vous recevez une réponse qui précise le montant accordé.

Mairie de Toulouse

Point Info Seniors
17 rue de Rémusat

0800 042 444

(numéro vert, appel
gratuit depuis un fixe)

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 16h45 et le vendredi de 8h30 à 13h

>> Métro Ligne A, station Capitole



Navette Ville, arrêt Rémusat

Plus d'infos

toulouse.fr

Services > Urbanisme – Habitat > Aides au logement > Seniors et personnes handicapées

• La Prestation de compensation du handicap (PCH)

Pour l'adaptation de votre logement, vous pouvez solliciter la Prestation de compensation du handicap (PCH) en déposant un dossier auprès de la MDPH de la Haute-Garonne. N'hésitez pas à bien préciser votre projet d'aménagement et les difficultés auxquelles vous êtes confronté dans votre vie quotidienne. Le certificat médical complété par votre médecin doit également expliciter les obstacles et les risques liés à votre handicap dans votre logement. Le coût d'un déménagement obligatoire dû à l'impossibilité de transformer l'ancien logement peut également être pris en charge.



Je cherche un logement

Plus d'infos

mdph31.fr

Droits et ressources > Tout savoir sur les 10 droits clés >
La prestation de compensation du handicap

Bon à savoir

D'autres organismes peuvent vous aider à financer les travaux d'adaptation de votre logement, que vous soyez locataire ou propriétaire. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mutuelle, de votre caisse de retraite (service Fonds d'action sociale) ou encore de votre caisse primaire d'assurance maladie.

> Je suis étudiant

Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous souhaitez obtenir un logement adapté ?

Le Crous dispose de chambres ou logements accessibles

• Quelle démarche ?

➤ Remplir un dossier social étudiant (DSE) sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr même si vous n'êtes pas boursier.

➤ Télécharger et compléter le document de demande de logement adapté disponible sur le site du Crous de Toulouse – Occitanie et le renvoyer

par mail à : logement.handicapsante@crous-toulouse.fr

par voie postale à :



Crous de Toulouse – Occitanie

Service social

58 rue du Taur

CS 67096

31070 Toulouse Cedex

➤ Un rendez-vous présentiel ou téléphonique vous est proposé par l'assistante sociale référente.

➤ Il faudra ensuite faire une demande de logement universitaire sur messervices.etudiant.gouv.fr

Chaque dossier sera examiné par une commission qui tiendra compte de la situation médicale et des données sociales.

Plus d'infos

crous-toulouse.fr

Logement > Demander un logement > Handicap / maladie grave

Bon à savoir

Le SAHEHD, le Service d'accompagnement et d'hébergement pour étudiants handicapés dépendants, propose, sur le campus de Paul Sabatier, 20 logements adaptés, domotisés (portes, mobilier réglable à la hauteur de l'étudiant, système de transfert par rail au plafond, interphonie pour les appels d'urgence).

Il s'agit d'un SAVS avec un service de nuit chargé d'assurer la sécurité et le confort des résidents.



Je cherche un logement

Pour bénéficier de ce service, il faut impérativement disposer d'une notification préconisant votre orientation vers un SAVS. Elle est délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Si vous remplissez cette condition, vous pouvez télécharger le dossier administratif sur le site : res-o.fr/sahehd

Ce dossier devra être complété par :

- ▶ un avis médical transmis sous pli confidentiel,
- ▶ le Dossier social étudiant (DSE) déposé auprès du Crous Occitanie (voir ci-dessus)

Le dossier complet est ensuite examiné par une commission d'admission avant que la décision finale ne soit prononcée par la direction.

SAHEHD

05 61 00 10 03

13 rue André-Villet

Périsud 3

31400 Toulouse

sahehd@res-o.fr

res-o.fr

>> Bus 78 et 80, arrêt Cosmonautes



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur

Retrouvez toutes les associations qui peuvent vous accompagner dans vos démarches en fin de guide - p.295.